



LET'S DANCE

1000 bd JB ABEL - 83100 Toulon

06 23 57 10 82

letsdance@sfr.fr

REGLEMENT INTERIEUR (2024/2025)

Avant de confirmer votre inscription, nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance du règlement intérieur de l'association Let's Dance.

1/ Inscriptions

Les inscriptions sont à transmettre au premier cours ou à letsdance@sfr.fr.

Le choix des cours se fait lors de l'inscription selon les formules proposées. Cependant seule l'équipe pédagogique est seule habilitée à accepter ou refuser les élèves dans certains niveaux.

Dans certains cas on veillera à organiser des classes d'essais afin de choisir au mieux le niveau et la discipline les plus adaptés au profil de l'élève.

2/ Certificat médical

Il est obligatoire en veillant à avoir la mention « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la danse ».

3/ Période d'activité

La saison des cours de danse de l'association Let's Dance comprend 38 semaines de pratique. L'école ouvrira ses portes le 02/09/24 et les cours se termineront le 27/06/25.

Rappel des vacances scolaires :

Vacances de Toussaint du 28/10/2024 au 04/11/2024

Vacances de Noël du 21/12/2024 au 06/01/2025

Vacances d'hiver du 17/02/2025 au 24/02/2025

Vacances de printemps du 14/04/2025 au 22/04/2025

A noter : les élèves n'auront pas cours du 29/05/2025 au 02 /06/2025

4/ Cotisation et adhésion

Adhésion annuelle 18€ (valable du 01/09/2024 au 30/06/2025)

Les tarifs sont des forfaits mensuels ou annuels tout mois commencé reste dû à l'association (les vacances et autres absences ne permettent aucune réduction).

Lors de l'inscription il faudra remettre pour les paiements au mois quatre chèques (septembre à décembre) avec une mise en place d'un système d'encaissement



LET'S DANCE

échelonné (le 05 de chaque mois) deuxième règlement en janvier trois chèques (janvier à mars) troisième règlement en avril trois chèques (avril à juin). Ce règlement pourra se faire
1000 bd JB ABEL - 83100 Toulon
06 23 57 10 82
letsdance@sfr.fr

par chèque ou en espèces. Pour les paiements à l'année possibilité de régler en deux ou trois fois (septembre novembre janvier) à remettre le jour de l'inscription.

5/ Tenue obligatoire

Une tenue obligatoire est exigée pour chaque classe et discipline. Lire attentivement la liste des fournitures demandées.

Classique : coiffure : Chaque enfant se présentera en cours avec le chignon ou banane sans mèche.

Jazz /Contemporain : coiffure : Une queue de cheval ou couette sont acceptées

Tenue de ville et chaussures de villes sont interdites en cours

6/ Durant les cours l'accès à la salle est interdit aux parents et amis.

Les vestiaires seront à la disposition des élèves 10 min avant chaque cours et les parents doivent récupérer à l'heure les élèves en fin de cours.

7/ Scène ouverte/Spectacle/Stage

« Scènes ouvertes » : 07-12-2023 ouvert à tous

Stages :

- 21-10 au 25-10-2024 ouvert à tous
- 10-02 au 14-02-2025 ouvert à tous
- 14-04 au 11-04-2025 ouvert à tous

Gala : samedi 28 juin ou dimanche 29 JUIN 2025 sous réserve d'acceptation.

Tous ces événements artistiques ne seront pas obligatoires mais seront proposés à l'ensemble des élèves. L'esprit d'équipe restera le moteur de l'école.

8/ Objet de valeur/portable

L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol. Merci de marquer toutes les tenues de danse et autres accessoires.

L'association se réserve le droit de renvoyer du cours tout élève n'observant pas le règlement, ceci pour le bon travail de chacun.

Les portables doivent être impérativement mis sur vibreur ou éteint.

« Lu et Approuvé »

signature des parents ou élèves